

MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOU D MAMMERI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE CONSERVATEUR DE
BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES.

L'An Deux Mille Vingt Trois (2023) et le Quatre (04) du mois de septembre, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou –Sous-direction des personnels et de la formation– la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade de conservateur de bibliothèques Universitaires, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 961 du 04/05/2023.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

| | |
|------------------------------|--|
| Monsieur BOUDA Ahmed, | Recteur de l' U. M. M. T. O. (Président) |
| Madame MOUHOU B Amel, | Chef du centre (membre) |
| Monsieur HAMITOU CHE Mourad, | Correcteur (membre) |
| Madame OULD YOUCEF Naima, | Correctrice (membre) |

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 961 du 04/05/2023, de l'Université « Mouloud MAMMERI » de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de conservateur de bibliothèques Universitaires sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté des Sciences Humaines, de l'Université Alger 2).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (02 postes ouverts).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

4°- Le départage des candidats ayant obtenus la même moyenne sont départagés par l'ancienneté dans le grade, en application de l'arrêté du 27 Juin 2017 ;

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.



-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:

-ALI Sofiane

14,00

-BENSALMA Nadia

12,85



-Liste d'attente :

-BENHOCINE Kahina 12,71

-HAMDOUS Malika 12,28

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

| Le Chef du centre (membre) | Le correcteur (membre) | Le correcteur (membre) | Le Recteur de l'UMMTO (président) |
|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| Madame MOUHOUB Amel | Monsieur HAMITOUCHE Mourad | Madame OULD YUCEF Naima | Monsieur BOUDA Ahmed |

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.